

Un rapport révèle de graves erreurs dans l'informatisation de l'assurance-maladie

L'auteur suggère au gouvernement de ne pas faire cette réforme à marche forcée

Dans un rapport remis au gouvernement, fin octobre, sur les « systèmes d'information de santé », Charles Rozmaryn, ingénieur général de

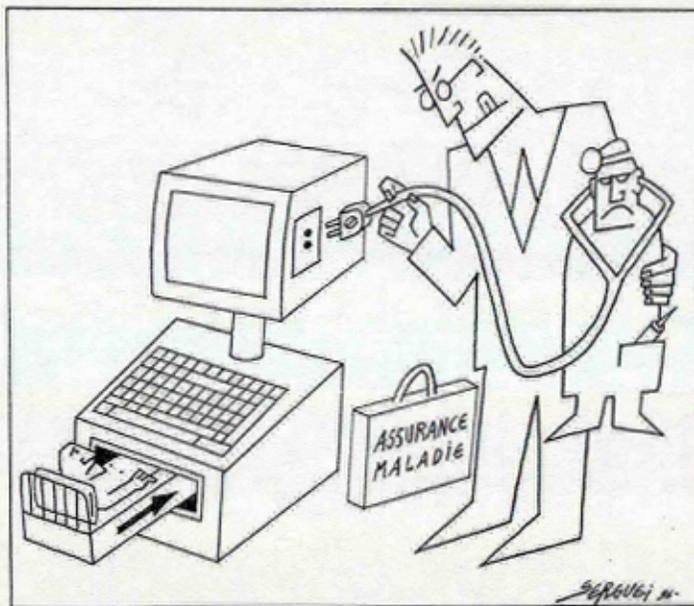
France Télécom, propose la mise en place d'une « structure de concertation » entre l'Etat, les caisses d'assurance-maladie et les professions

de santé. Relevant de graves erreurs dans la mise en œuvre de cette réforme, M. Rozmaryn suggère de ne pas la mener à marche forcée.

L'INFORMATISATION du système de soins, prévue par l'ordonnance du 24 avril 1996 sur la maîtrise des dépenses de santé, est fort mal engagée et nécessite une reprise en main rapide et vigoureuse. Telle est la principale conclusion du rapport sur les « systèmes d'information de santé » que Charles Rozmaryn, ingénieur général de France Télécom, a remis fin octobre au gouvernement.

Après avoir identifié les « risques techniques majeurs » du projet « Sesam Vitale » de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), il recommande notamment la création d'une « structure de concertation de haut niveau » (Etat, caisses, professions de santé) chargée de piloter une réforme dont le coût de la première phase a été évalué à 4 milliards de francs pour la CNAMTS.

Le ministre des affaires sociales, Jacques Barrot, vient de répondre à cette première recommandation en annonçant la création d'un « Conseil supérieur des systèmes d'information de santé ». Cette structure, d'une dizaine de membres, débattera à la fois des orientations stratégiques et des problèmes de déontologie posés par cette informatisation et formulera des recommandations aux pouvoirs publics. Elle sera présidée par Gérard Worms, président du conseil des commanditaires de Rothschild et Cie Banque. En re-



vanche, le gouvernement a confié la maîtrise d'ouvrage à la CNAMTS, alors que M. Rozmaryn plaide pour la nomination d'un délégué général placé auprès des ministres et pilotant l'ensemble des projets avec une petite équipe « de haut niveau ».

Jusqu'à présent, l'informatique des caisses avait pour fonction de traiter les 850 millions de feuilles de soins circulant chaque année après leur saisie par 34 000 agents des caisses locales. Lancé au milieu des

années 80, Sesam-Vitale a pour objectif de remplacer ces feuilles de soins par un système de télétransmission des informations du cabinet du médecin vers les caisses. Cela suppose l'équipement en matériel et en logiciels de 300 000 professionnels libéraux, la diffusion de 600 000 cartes à puce pour ces professionnels et de 50 millions pour les assurés sociaux.

Il ne s'agit là que d'un projet destiné à générer des gains de productivité. Or l'informatisation du sys-

tème de santé prévue par l'ordonnance ouvre des perspectives plus riches : gestion d'informations médicales pour des enquêtes de santé publique, aide à la prescription, gestion du carnet de santé informatisé en 1999, échange d'informations entre les professionnels dans le cadre des filières de soins ou de réseaux ville-hôpital, formation continue des médecins, etc. Alors que cette informatisation est l'une des conditions de l'amélioration de la qualité des soins et d'une maîtrise plus efficace des dépenses, M. Rozmaryn note que l'assurance-maladie a mal préparé cette révolution.

Rapport technique à l'appui, il met ainsi en évidence les graves lacunes de Sesam Vitale : aucun retour d'information vers les professions de santé ; alourdissement du processus d'informatisation et d'information pour les médecins ; sécurité du système « peu arbitrée et sans doute mal équilibrée ». La logique voudrait que l'on marque une pause de plusieurs mois, assure M. Rozmaryn, jugeant aussitôt cette solution impossible dans le contexte actuel. Il suggère, néanmoins, de ne pas faire cette réforme à marche forcée. Dans ces conditions, il est peu probable que l'informatisation des cabinets soit achevée fin 1998, comme le gouvernement l'a annoncé.